

## Compte rendu de la séance du 15 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Kévin DICK

### Ordre du jour:

- Approbation de la séance du conseil municipal du 25 février 2021
- Approbation du compte de gestion du budget communal 2020
- Vote du compte administratif du budget communal 2020
- Approbation du compte de gestion du budget Lotissement "Les Treilles" 2020
- Vote du compte administratif du budget Lotissement "Les Treilles" 2020
- Affectation du résultat 2020 du budget communal et Lotissement "Les Treilles"
- Vote du budget communal 2021
- Vote des subventions aux associations
- Vote des taxes directes locales pour l'année 2021
- Accord de principe pour accueillir un reboisement compensatoire en forêt communale
- Autoriser Mr Le Maire à signer les conventions de mise à disposition pour l'utilisation de l'aire de lavage
- Questions diverses

Mr le maire demande en début de séance que soit rajouté:

- Vente bande de terrain à Mr Redal
- Issue de secours à l'école communale
- Demande de subvention pour réhabilitation des chemins forestiers
- Délibération pour la pose d'antenne de téléphonie par Free

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

### Délibérations du conseil:

#### Appobation du compte de gestion 2020 - Budget Communal ( DE 2021 008)

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2020, présenté par Le Trésorier de Peyriac Minervois, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

Compte de Gestion qui se résume comme suit:

- résultat d'exécution 2020

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	172 353.14 €	333 132.35 €	160 779,21 €
Fonctionnement	467 428.09 €	555 774.79 €	88 346.70 €

- résultat de clôture 2020

Section	Résultat clôture	Part affectée à	Résultat 2020	Résultat clôture
---------	------------------	-----------------	---------------	------------------

	2019	l'inv.		2020
Investissement	-101 087.42 €	0.00 €	160 779.21€	59 691.79 €
Fonctionnement	39 051.47 €	36 463.61 €	88 346.70 €	90 934.56 €

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Vote du compte administratif 2020 - Budget Commune ( DE 2021 009)

Vote du compte administratif 2020 – M 14

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur GAY Antoine, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christian CAVERIVIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2020
Investissement	172 353.14 €	333 132.35 €	160 779.21 €	0.00 €	-101 087.42 €	59 691.79 €
Fonctionnement	467 428.09 €	555 774.79 €	88 346.70 €	36 463.61 €	39 051.47 €	90 934.56 €

2 ° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à 1 abstention et 10 pour

Approbation du compte de gestion 2020 - Budget lotissement "Les Treilles" ( DE 2021 010)

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2020 présenté par Le Trésorier Principal de Peyriac Minervois, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020. Compte de Gestion qui se résume comme suit :

- résultat d'exécution 2020

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	0 €	25 439.82 €	25 439.82 €

Fonctionnement	84 273.54 €	0 €	-84 273.54 €
----------------	-------------	-----	--------------

– résultat de clôture 2019

Section	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'inv.	Résultat 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	- 25 439.82 €	0.00 €	25 439.82 €	0 €
Fonctionnement	84 273.54 €	0.00 €	- 84 273.54 €	0 €

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Vote du compte administratif 2020 - Budget Lotissement " Les Treilles" ( DE 2021 011)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur GAY Antoine, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement "Les Treilles" dressé par Monsieur Christian CAVERIVIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2020
Investissement	0 €	0 €	0 €	0.00 €	-25 439.82 €	25 439.82 €
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	84 273.54 €	- 84 273.54 €

2 ° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote 1 abstention et 10 pour

Affectation du résultat 2020- Budget commune ( DE 2021 012)  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2020 pour le BUDGET PRIMITIF 2021**

**INVESTISSEMENT**

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>160 779.21 €</b>
---	---------------------

<b>Résultat antérieur reporté (n- 1)</b>	<b>-101 087.42 €</b>
Résultat de clôture 2019	59 691.79 €
<b>Restes à réaliser (Dépenses)</b>	<b>216 763.63 €</b>
<b>Restes à réaliser (Recettes)</b>	<b>151 768.64 €</b>
<b>Total Restes à réaliser</b>	<b>-64 994.99 €</b>
<b>Besoin de financement de la section investissement</b>	<b>5 303.20 €</b>
<i>Affectation au compte 1068 recettes d'investissement</i>	5 303.20 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice	88 346.70€
Résultat antérieur reporté (n-1)	2 587.86 €
Résultat de clôture 2019	90 934.56 €
Résultat à affecter	5 303.20 €
<i>Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement</i>	85 631.36 €

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés*

Subventions aux associations 2021 ( DE 2021 013)

Subventions aux associations - 2021 :

<b>Associations</b>	<b>Vote 2020</b>
Club de l'amitié	550.00 €
Ligue nationale contre le cancer	20.00 €
Croix rouge française	20.00 €
Coopérative scolaire	500.00 €
Chasseurs	550.00 €
Groupement de défense contre la flavescence dorée	100.00 €
MJC Monze	550.00 €
Monze Mon Village	550.00 €
ASCF	550.00 €
Vert Monze	550.00 €
<b>Total</b>	<b>3 940 €</b>

Mis aux voix, les subventions proposées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés

Vote des taxes directes locales pour l'année 2021 ( DE 2021 014)

12- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2021

Mr Le Maire présente les taux d'imposition de 2021 de la taxe foncière bâti et non bâti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux des taxes (bâti et non bâti) comme proposés ci- dessous pour l'année 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 36.82 % + 30.69% (taux du dpartement) soit 67.51%
- Taxe foncière (non- bâti) : 156.14 %

Accepté à l'unanimité des membres présents

Vote du Budget Primitif M14 - 2021 ( DE 2021 015)

Mr le Maire présente les prévisions budgétaires 2021 qui peuvent se résumer comme suit:

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	432 811.36 €	432 811.36 €
Investissement	302 409.75 €	302 409.75 €

Mis au voix, le budget général est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Demande de subventions suite aux inondations des 14 et 15 octobre 2018 pour la reconstruction des chemins forestiers sur la commune de MONZE ( DE 2021 016)

Mr le Maire expose que suite aux inondations des 14 et 15 octobre 2018 la commune doit réhabiliter les chemins forestiers de la forêt communale de MONZE.

Pour cela la commune sollicite les services du Département, étant entendu qu'une subvention d'un montant de 63 000 € sera octroyée pour ces travaux.

Mr le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à demander cette subvention pour les travaux de reconstruction des chemins forestiers à MONZE et à signer tous documents s'y afférant.

Après avoir ouï l'exposé, l'assemblée délibérante,

**AUTORISE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mr le Maire à effectuer une demande de subvention concernant les travaux de reconstruction des chemins forestiers sur la commune de MONZE suite aux inondations subies les 14 et 15 octobre 2018 et à signer tous documents concernant ces travaux.

**Cession de 43 m2 de la parcelle Communale cadastrée C 370 à MR REDAL Dimitry ( DE 2021 017)**

Mr Le Maire explique que Mr REDAL Dimitry qui a acheté les parcelles AB 48 - AB49 - AB 50 - AB 51 demande à la commune de lui céder une bande de terrain de 43 m2 de la parcelle C 370 (cette parcelle est en prolongation des parcelles citées) afin de pouvoir implanter une habitation sur l'ensemble de ces parcelles dans les limites légales du Code de l'urbanisme.

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande d'achat de terrain

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents et représentés que la commune cède une bande de terrain de 43 m2 de la parcelle communale C 370 à Mr REDAL Dimitry afin que ce dernier puisse y concevoir une maison d'habitation dans le respect du Code de l'Urbanisme.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

**Demande de subvention -Création d'une issue de secours à l'école communale ( DE 2021 018)**

Mr le Maire explique que pour répondre à la demande du nombre d'inscriptions des élèves du RPI de l'Alaric, l'école de MONZE doit réaliser une issue de secours; un devis estimatif dans le respect des normes a été effectué par un géomètre; qui s'élève à 32 406 € HT.

Mr le Maire expose qu'une demande de subvention auprès de divers organismes est nécessaire afin de réaliser cette issue de secours et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation de l'issue de secours à l'école communale

**AUTORISE** Mr le Maire à faire une demande de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région pour ces travaux et à signer tous documents s'y afférant.

**Relais de téléphonie mobile Free Mobile. ( DE 2021 019)**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la société Free Mobile de téléphonie mobile envisage la pose d'un relais de radiocommunication pour l'exploitation de téléphones portables, sur le terrain communal A481 sis au lieu-dit La Combe de Leve et C 370 sis La Moulinasse;

L'installation consisterait par la pose d'un mât de de vingt-quatre mètres de hauteur supportant les équipements techniques.

Mr Le Maire précise que cette installation jouxterait sans leur porter préjudice d'autres installations existantes de téléphonies et de télévision.

Mr le Maire dit enfin que cette occupation du Domaine Communal donnerait lieu au versement par la Société Free Mobile d'une redevance annuelle de 3 000€ HT par antenne soit: 1 500 € Ht pour celle posée sur la parcelle C 370 et 1 500 € HT pour celle posée sur la parcelle A 481.

Le conseil municipal ouï les explications de Mr Le Maire,

Après en avoir délibéré et considérant l'intérêt de disposer sur la commune de plusieurs opérateurs de téléphonie,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

### **DECIDE**

**DE DONNER** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la convention à passer entre la Commune de MONZE et la société Free Mobile, Société par actions Simplifiée, au capital de 365.138.779 euros immatriculée sous le numéro B 499 247 138 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, dont le siège social est situé au 16 rue de la Ville L'Evêque - 75008 Paris, France, représentée par Monsieur Maxime LOMBARDINI, dûment habilité à l'effet des présentes,

#### Autorisation pour signature des conventions de mise à disposition pour l'aire de lavage et la cabane des chasseurs ( DE 2021 020)

Mr le Maire explique que suite à la construction de la nouvelle cabane des chasseurs et de l'aire de lavage, la Commune doit mettre à disposition ces ouvrages communaux aux intéressés.

Pour cela il est nécessaire de dresser des conventions de mise à disposition.

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**AUTORISE** Mr Le Maire à dresser et à signer les conventions de mise à disposition de l'aire de l'avage et de la nouvelle cabane des chasseurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

Demande de subventions suite aux inondations des 14 et 15 octobre 2018 pour la reconstruction des chemins forestiers sur la commune de MONZE ( DE 2021 021)

Mr le Maire expose que suite aux inondations des 14 et 15 octobre 2018 la commune doit réhabiliter les chemins forestiers de la forêt communale de MONZE.

Pour cela la commune sollicite les services du Département, étant entendu qu'une subvention de 80% pour des travaux qui s'élèvent à 78 750 € HT est octroyée.

Mr le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à demander cette subvention pour les travaux de reconstruction des chemins forestiers à MONZE et à signer tous documents s'y afférant.

Après avoir ouï l'exposé, l'assemblée délibérante,

**AUTORISE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mr le Maire à effectuer une demande de subvention concernant les travaux de reconstruction des chemins forestiers sur la commune de MONZE suite aux inondations subies les 14 et 15 octobre 2018 et à signer tous documents concernant ces travaux.

**Abroge et remplace la délibération n° 2021-016**

Demande de subvention -Création d'une issue de secours à l'école communale ( DE 2021 022)

Mr le Maire explique que pour répondre à la demande du nombre d'inscriptions des élèves du RPI de l'Alaric, l'école de MONZE doit réaliser une issue de secours; un devis estimatif dans le respect des normes a été effectué par un géomètre; qui s'élève à 35 970 € HT.

Mr le Maire expose qu'une demande de subvention auprès de divers organismes est nécessaire afin de réaliser cette issue de secours et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation de l'issue de secours à l'école communale

**AUTORISE** Mr le Maire à faire une demande de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région pour ces travaux et à signer tous documents s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jours an et mois que dessus

**Abroge et remplace la délibération n°2021-018**

Questions Diverses

Mr le Maire présente un devis avec photo concernant le lampadaire pour la place du Cinsault

La couleur proposée est rejetée à 6 voix contre  
Une autre couleur sera choisi avec un nuancier



Il est rappelé les dates des élections régionales et départementales soient les 20 et 27 juin 2021

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance  
Kévin DICK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Kévin Dick', written over a horizontal line.

Le Maire  
Christian CAVERIVIERE

